ASSOCIATION MONÉGASQUE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

UN RÔLE FONDAMENTAL AU SEIN DE LA PRINCIPAUTÉ

Photo © O. Jude & S. Laurent, Réserve du Larvotto

L'AMPN, l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature, a été fondée en 1975 à l'initiative du Prince Rainier III afin de créer et gérer les aires marines protégées de la Principauté de Monaco. Depuis plus de 40 ans, elle est un acteur incontournable de la vie environnementale de la Principauté.

«Notre association est née à une époque où l'on parlait assez peu de protection de l'environnement», reconnaît Jacqueline Gautier-Debernardi, directrice de l'AMPN.
Quand la première aire marine protégée de Monaco a été créée, il y a plus de 40 ans, la population l'a accueillie avec scepticisme car elle ne croyait guère à son utilité. Malgré tout, les résultats obtenus ont conduit très rapidement à une évolution des mentalités et les aires marines protégées font désormais parties intégrantes du patrimoine de la Principauté. «Aujourd'hui, le changement majeur réside dans la reconnaissance mondiale du rôle joué par les aires marines protégées. Ce sont de formidables outils de protection et de restauration du milieu, raisons pour lesquelles l'objectif 11 de la Convention sur la diversité biologique d'Aichi appelle à la protection de 10% des zones marines et côtières d'ici 2020», précise madame Gautier-Debernardi.

Son association, dont les actions ont été soutenues autrefois par le Prince Rainier III et aujourd'hui par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, a donc été avant-gardiste et force est de constater qu'elle ne se repose pas sur ses lauriers.

«L'AMPN a considérablement évolué depuis 2016 et son rôle de gestionnaire a été renforcé. L'association s'est dotée d'un Conseil scientifique dont les domaines de compétence couvrent l'ensemble des besoins inhérents à une gestion pertinente des aires marines protégées. Par ailleurs, grâce au soutien de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et de Sa Fondation, un plan de gestion des aires marines protégées de Monaco va être élaboré en collaboration avec le Gouvernement Princier et différentes institutions de la Principauté», explique-t-elle.
L'objectif sera de mettre en place une approche consensuelle visant à équilibrer les usages et la préservation dans l'optique du développement durable. Outre sa participation à l'élaboration du plan de gestion, l'association sera chargée de sa mise en œuvre. Ses actions s'orienteront encore plus vers une gestion raisonnée des usages, le développement de la recherche scientifique, la poursuite de l'intégration des aires marines protégées de Monaco dans des réseaux de réserves méditerranéennes, l'information et la sensibilisation du public.

UN HÉRITAGE FABULEUX

Eugène Debernardi, fondateur de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature et père de Jacqueline Gautier-Debernardi, était un passionné. Il a d'ailleurs consacré la plus grande partie de sa vie à la protection de l'environnement. Les deux aires marines protégées qu'il a créées constituent l'héritage principal qu'il a laissé à la Principauté de Monaco. Elles sont souvent citées en exemple car elles se situent en milieu fortement urbanisé et constituent de véritables laboratoires en milieu naturel pour les scientifiques. «Elles sont la preuve qu'avec de la bonne volonté rien n'est impossible pour protéger le milieu marin», affirme fièrement sa fille.

Une avancée majeure

Récemment, l'AMPN est devenue membre du réseau MedPAN, une avancée majeure pour cette association car, compte tenu de l'exiguïté du territoire, il était important qu'elle ne soit pas isolée et qu'elle puisse échanger avec d'autres gestionnaires d'autant plus que bon nombre de problématiques sont communes à tous. «Être membre du MedPAN permet de travailler en réseau, de recueillir et de capitaliser les informations mais aussi de mutualiser les moyens. C'est un outil indispensable pour mettre en place des stratégies de développement durable. Par ailleurs, notre intégration à ce réseau a apporté une plus grande visibilité aux aires marines protégées de Monaco puisqu'il regroupe une centaine d'institutions et d'ONG de 19 pays méditerranéens, fait observer Jacqueline Gautier-Debernardi. Elle ajoute même que ces réseaux sont si importants que l'association a elle-même lancé, en collaboration avec le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis, le réseau RAMPAM des aires marines protégées des Alpes-Maritimes et de Monaco. «L'objectif est de développer à l'échelle locale un outil intégré, pertinent et durable de gestion de la zone côtière.»

Récifs artificiels

Depuis quatre décennies, l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature n'a de cesse de trouver des solutions pour protéger les aires marines. La preuve, actuellement, elle fait des recherches sur les récifs artificiels, recherches centrées sur l'évaluation quantitative de leur complexité structurale et sur l'analyse du biofilm.
«Plusieurs expériences ont été menées pour tester les effets de l'augmentation de la complexité des récifs artificiels sur les peuplements en place. Mais l'évaluation de la complexité des récifs artificiels n'a encore jamais été réalisée de façon quantitative et standardisée, en particulier en raison de l'absence de méthode rigoureuse permettant de quantifier précisément la complexité architecturale d'un récif artificiel ou d'un habitat. L'intérêt de cette étude est de développer une telle méthode de quantification», indique madame Gautier-Debernardi. D'après elle, cela permettra à terme de proposer des designs particuliers de récifs artificiels afin d'atteindre un niveau souhaité de complexité et donc d'en faire des outils encore plus performants de gestion des fonds en zone littorale. Ce type de connaissances sur la complexité pourra être valorisé par le recours à des imprimantes 3D pour l'impression des récifs artificiels, expérience déjà initiée à Monaco (cf. Shalom Pratique N° 16).

Aucune étude ne s'est intéressée à comparer le biofilm sur les différents matériaux utilisés pour la construction des récifs, que cela soit d'un point de vue biochimique ou biologique. Ces connaissances sont toutefois indispensables dans le choix de tel ou tel matériau. L'objectif de cette étude est donc de déterminer le lien entre la qualité du biofilm et le substrat en comparant la colonisation sur différents types de surface (béton, roche naturelle, dolomite). En effet, les récifs artificiels sont habituellement construits en béton alors que les récifs réalisés à l'aide d'une imprimante 3D utilisent majoritairement le sable des Dolomites. «Les résultats permettront de mettre en évidence quels sont les substrats les plus favorables à l'établissement des communautés de micro-organismes du biofilm afin de favoriser la colonisation ultérieure par la faune et la flore», dit-elle.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'AFFAIRE DE TOUS !

L'AMPN organise régulièrement des opérations de nettoyage des fonds marins. Ces opérations sont importantes car les déchets accumulés en provenance de la côte proche (plages) ou d'origine plus lointaine, apportés par les courants, affectent le milieu. En effet, les macro-déchets étouffent ou érodent les habitats. Par ailleurs, la dégradation des matières plastiques entraîne une véritable pollution chimique. Il est donc important que chacun prenne conscience de la nécessité de préserver le milieu marin. Le message est donc très simple : la protection de l'environnement est l'affaire de tous. Pour Jacqueline Gautier-Debernardi, veiller à la propreté des eaux est une démarche très facile à mettre en place. Il suffit, selon elle, d'intégrer l'idée que chacun de nous est un éco-citoyen.

Photo © M. Dagnino, Nettoyage de la Réserve du Larvotto